

Association Morvent en Colère  
58230 Saint Agnan

Monsieur le Président de la République  
Monsieur Emmanuel Macron  
Palais de l'Élysée,

55 Rue du Faubourg-Saint Honoré  
75008 Paris

**Objet : Urgence climatique ou panique énergétique ?**

Saint Agnan le 30 janvier 2019

Monsieur le Président,

Lors de votre déclaration du 27 novembre 2018, vous avez souhaité, compte tenu de « l'alarme environnementale », mettre en place une « grande concertation de terrain sur la transition écologique et sociale ».

Votre décision de multiplier par trois le nombre d'éoliennes terrestres (8 000 à ce jour), ne se justifie pas : les chiffres montrent que l'éolien terrestre fait augmenter la production de CO2. Les chiffres fournis par RTE le constatent. Fatale, non pilotable, l'énergie issue des éoliennes requiert un complément de production assuré par les énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole) toutes émettrices de CO2.

La puissance disponible des EnR (éolien et solaire) a augmenté de 47 % sur quatre ans en France, parallèlement au cours de ces quatre mêmes années la production de CO2 liée à la production électrique a augmenté de 75 %. L'exemple du mix énergétique allemand recherchant comme nous la forte réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ne fait que confirmer le constat que plus le parc d'aérogénérateurs croît, plus il y a d'émission de CO2.

Vous avez décidé à travers votre politique en faveur des EnR, de la doter de près de huit milliards d'euros par an. Par captation de ces dotations, les promoteurs privés, loin de l'enjeu écologique, ont mis la main sur ce budget. Cela représente plus de cent vingt et un milliards d'Euros engagés par l'Etat sur quinze ans (rapport 2018 de la Cour des Comptes). Le mix énergétique français est tel qu'agir sur la part de CO2 relevant de l'électricité, c'est agir sur le plus faible des enjeux. Les sources majeures de production de CO2 en France sont l'habitat (plus de 40 %), les transports et l'industrie (plus de 40 %). Pour agir sur 40 % des gaz à effets de serre, l'amélioration de l'habitat ne sera dotée en 2019 que de 874,1 M€ (budget de l'ANAH). Il en est de même en matière de rationalisation des transports routiers et le redéploiement de solutions ferroviaires.

Nous nous interrogeons donc sur la bonne orientation de l'effort de l'Etat.

Nous suggérons que ces sommes gigantesques soient basculées vers les transports, l'industrie et l'habitat, investis pour communiquer sur les économies d'énergie et dans la recherche. Des économies de 7 à 8 milliards par an permettraient d'embaucher et de payer immédiatement de l'ordre de 30.000 à 40.000 nouveaux jeunes chercheurs sortis de nos écoles. Il s'agit d'offrir à la France une puissance d'innovation retrouvée.

L'alarme environnementale concerne aussi la biodiversité. Celle-ci a fait l'objet d'une alerte en provenance de nombreux scientifiques, alerte relayée par votre gouvernement qui a fait de 2018 l'année de la biodiversité. Les aérogénérateurs sont des atteintes réelles et importantes à la biodiversité.

L'implantation d'aérogénérateurs en forêts, déboisées partiellement alors qu'elles sont le meilleur piège à CO2, est une lourde erreur.

Les aérogénérateurs détruisent le patrimoine paysager, dont nous ne sommes que les dépositaires et qui sont une des sources majeures du tourisme français. Ces « fermes éoliennes » ou plutôt ces zones industrielles d'aérogénérateurs font fuir le touriste. En multipliant par trois, plus aucun territoire ne sera épargné. Rappelons en outre que les communications actuelles des neurosciences font le lien entre santé et paysages.

Les projets d'aérogénérateurs font l'objet de contestation dans 70 % des cas. Nous nous interrogeons sur la place donnée au dialogue. Vous testez la suppression de l'enquête publique, vous avez, par décret, supprimé un niveau de juridiction. Vous souhaitez voir émerger une société de confiance. Dans le domaine des EnR, nous ne pouvons que constater le non-respect de ce dialogue.

Avec le déploiement de ces zones industrielles, la charte de l'environnement, qui est partie intégrante de la Constitution, est malmenée. Comme cela a été demandé par l'Académie de Médecine, l'ANSES, l'OMS, Il y a lieu de faire progresser l'état des connaissances. Pour lever les doutes sur l'impact sur la santé, le principe de précaution devrait être mis en œuvre immédiatement et engager les études correspondantes sans délai. Rappelons que de nombreuses études internationales démontrent l'effet néfaste sur la santé humaine et animale des infrasons produits par les éoliennes.

Dans la concertation que vous voulez mettre en place, nous vous demandons d'inclure les centaines de milliers d'adhérents de nos associations réparties sur tout le territoire pour la défense de l'environnement.

Nous partageons votre vision de la situation environnementale et de la fracture territoriale. Agissons de manière cohérente avec une politique au service de la baisse du CO2, et non une politique où les subventions ont été dévoyées par des financiers qui n'ont que faire de l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous vous demandons, Monsieur le Président :

- D'instaurer des évaluations récurrentes de la performance du déploiement des énergies renouvelables, notamment les éoliennes, sous les aspects écologiques, bilan CO2, financiers... ,
- D'être associés à la concertation que vous voulez mettre en place,
- Que l'Etat assure le financement de la recherche sur les énergies, finance l'amélioration de l'isolation des habitations, engage des actions visant à baisser la production de CO2 dans les transports et incite aux économies d'énergie.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que ces aérogénérateurs s'avèrent être une mauvaise réponse à une question mal posée. La Pologne pays le plus pollué d'Europe vient d'en faire le constat. A la veille de la COP 24, le Premier Ministre, a annoncé la fin de l'éolien terrestre : l'éolien « n'était pas bon pour les citoyens polonais et pour l'économie polonaise".

Souhaitant que 2019 soit une année faste pour la France, pour la défense de notre avenir et de celui de nos enfants, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre plus haute considération.

**Christophe NORMIER**

**pour Morvent en Colère, Saint Agnan 58230**